

fauteuils vides. L'accueil fait à cette motion est bien différent de celui que l'on fit à une motion du même genre que je proposais à cette Chambre en 1927. Lorsque je présentai en 1927 une motion à l'appui d'un plan d'assurance-chômage, on la reçut de façon plutôt hostile, et je suis heureux de constater qu'il s'est opéré un changement aussi radical depuis douze ans. Je n'ai pas l'intention, à cette heure tardive, de faire un bien long discours, mais je tiens à dire quelques mots à l'appui de la motion.

L'amendement proposé à une heure aussi avancée par l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Kennedy) parlant au nom de son groupe, m'a surpris. Je suis très sympathique à la proposition visant à l'adoption d'un plan non-contributoire d'assurance-chômage, mais si le Gouvernement n'est pas disposé à accepter un tel plan, j'accepterai volontiers un plan à base de contribution. Je crois qu'une fois le principe adopté, nous élargirons avec les années la portée de la loi, à l'instar de la Grande-Bretagne. Les honorables députés qui siègent à ma gauche m'ont plutôt surpris en rejetant de façon catégorique les principes énoncés dans la proposition de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill). Je connais et je comprends un peu le mouvement travailliste au Canada. A ma connaissance, tous les groupements ouvriers canadiens, qu'il s'agisse des unions internationales ou des syndicats nationaux ou des syndicats catholiques de la province de Québec, se sont prononcés en faveur d'un système contributoire d'assurance-chômage. Mais maintenant, oyez, voici un nouveau représentant des ouvriers qui se lève et affirme qu'ils ne veulent pas de ce système.

M. MacNICOL: Qui est-ce?

M. HEAPS: L'honorable député d'Edmonton-Est (M. Kennedy). Pourquoi dis-je que si je ne puis obtenir une forme d'assurance, je suis prêt à en accepter une autre? A cause de ma connaissance des ouvriers avec qui j'ai travaillé et j'ai vécu pendant tant d'années, dans ma jeunesse, ici et en Angleterre. S'il est une chose que je voudrais conserver aujourd'hui c'est la fierté virile et le respect de soi-même de la grande masse des assistés. Je sais combien il coûte à la moyenne de ceux qui n'ont plus d'emploi d'entrer dans un bureau pour se faire inscrire pour la première fois à l'assistance. Un homme a parfois besoin de nerfs d'acier pour faire un telle démarche. J'ai connu des hommes qui ont subi les plus grandes privations et ont laissé leur famille tomber dans la misère le plus profonde avant de se résigner à recourir à l'assistance. S'il existait un système comportant des contributions de l'Etat, du patron et de l'employé,

au moins quand un homme serait en chômage, il toucherait un chèque à la fin de la semaine ou à la fin du mois et jusqu'à un certain point, cela l'aiderait à conserver cette fierté virile à laquelle tout homme a droit au Canada.

Ce soir, le ministre a fait certaines remarques au sujet du système américain. Somme toute, nous ne devons pas oublier que ce qui se fait en ce pays-là sous le régime du Social Security Act est encore plus ou moins de l'expérimentation, mais si je comprends bien la situation aux Etats-Unis, c'était à peu près le seul moyen de contourner les obstacles d'ordre constitutionnel. Le problème des Américains est tout à fait différent du nôtre pour la simple raison qu'ils comptent quarante-huit Etats, tandis que nous n'avons que neuf provinces. Nous entendons parfois dire que c'est déjà trop et, si un jour, le cours des événements nous permettait de réduire le nombre de nos provinces à cinq, ce serait tant mieux pour le pays. L'expérience en cours aux Etats-Unis valait la peine d'être tentée et, grâce à elle, les Américains finiront par élaborer un régime d'assurance-chômage plus parfait que celui qui existe actuellement. Mais pour surmonter les difficultés d'ordre constitutionnel, ils ont agi, et c'est la chose importante. Nous ne pouvons dire s'ils ont agi d'une manière judicieuse ou non. Je me rappelle fort bien que, lorsque nous avons préconisé un régime de pensions de vieillesse, il y a treize ans, nous nous sommes heurtés aux mêmes difficultés que nous éprouvons aujourd'hui au sujet de l'assurance-chômage.

Quel grief ai-je à exprimer maintenant? Je trouve à redire au fait que le ministre du Travail (M. Rogers) a déclaré au cours de son discours de ce soir que l'Etat ne fera rien tant que les provinces ne seront pas d'accord au sujet de quelque projet. Il n'exprime ainsi ni le désir ni même l'intention que la population puisse s'attendre, dans un délai raisonnable, à l'établissement d'un système national d'assurance-chômage. Je suis très désireux que nous fassions quelque chose; l'attitude de quelques-uns des premiers ministres provinciaux me désappointe au delà de toute expression. Je condamne l'attitude du premier ministre de l'Alberta et l'attitude du premier ministre du Québec sur cette question; car je crois qu'en établissant un système d'assurance-chômage nous ferions réellement du bien aux provinces intéressées. Parfois, quand j'entends ces deux premiers ministres parler d'union au Canada, je songe qu'ils ne pourraient rien faire de mieux en ce moment pour promouvoir l'union que de donner leur assentiment à l'établissement d'un système national d'assurance-chômage.